



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pigeons

Question écrite n° 87485

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la possibilité de transmission de la grippe aviaire par le biais des pigeons. Les pigeons sont nombreux en France, approchés par de nombreuses personnes, et leurs fientes sur les toitures, façades et évacuations d'eaux pluviales peuvent être des vecteurs de transmission du virus. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser si des mesures seront prises à l'égard des pigeons afin d'éviter la diffusion du virus à l'homme. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

## Texte de la réponse

Les pigeons figurent parmi les espèces d'oiseaux dont la réceptivité au virus de l'influenza aviaire hautement pathogène, et notamment de la lignée asiatique H5N1, est faible. Dans un avis émis le 22 février 2006, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) estime que le risque sanitaire pour l'homme que représentent les pigeons présents dans les jardins publics ou les parcs urbains est nul à négligeable. Par ailleurs, dans la plupart des parcs et jardins, les règlements municipaux interdisent déjà le nourrissage des oiseaux et conseillent souvent aux usagers de ne pas tenter de les toucher. Afin de réduire le risque à un niveau aussi proche que possible du risque nul, le Gouvernement a lancé une campagne d'information visant à rappeler l'importance du respect des règlements en usage vis-à-vis de l'interdiction du nourrissage. Cette campagne d'information vise également à rappeler qu'il convient de ne pas toucher les oiseaux trouvés morts.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 87485

**Rubrique :** Animaux

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 février 2006, page 2067

**Réponse publiée le :** 19 septembre 2006, page 9796